



## INAUGURATION DE LA VOIE CYCLABLE MAGNY-MARLY ET SIGNATURE DU LABEL « TERRITOIRE VELO »

11 avril 2019 de 14h à 16h

### La voie verte Magny-Marly

L'inauguration officielle de la voie verte aménagée fin 2018 entre Magny et Marly est programmée dans le cadre des 100 jours du projet Métropolitain. Inscrit au Schéma Directeur Cyclable et demandé de longue date par les habitants de Marly et du quartier de Magny à Metz, le projet a permis de conforter un chemin d'exploitation agricole plébiscité par les riverains pour leurs déplacements quotidiens à vélo ainsi que pour leurs loisirs, mais peu propice aux déplacements tous modes et toutes saisons, notamment lors d'évènements pluvieux.

La liaison offre aujourd'hui aux administrés un itinéraire circulaire et accessible, direct, court et sécurisé, à distance des circulations motorisées, praticable en toute saison !

Depuis Marly, vers le nord, le centre-ville de Metz est désormais accessible à vélo en 1/2h, tandis que depuis Magny, c'est tout un réseau de chemins dans le sud messin (dont la voie verte aménagée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée Metz-Château salins) qui devient accessible pour les promenades du week-end.

### Le label « Territoire Vélo »

L'obtention du label Territoire Vélo marque l'engagement de Metz Métropole pour la pratique du vélo qu'elle soit quotidienne, sportive ou de loisir. Gage de qualité, de visibilité et d'investissement, cette distinction valorise les efforts passés et futurs menés par notre territoire. La Ville de Metz a obtenu le label Ville et Territoire Vélo Touristique, attribué par la Fédération Française de Cyclotourisme en novembre 2013. Ce label valable 3 ans, est arrivé à échéance. Compte tenu de la prise de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » par Metz Métropole, dans le cadre de la loi NOTRe, une extension de cette labellisation à l'échelle de la métropole a été envisagée. Ce label valorise les actions des territoires s'engageant pour le développement de la pratique du cyclotourisme.

Respectueux de l'environnement durable et accessible au plus grand nombre, le cyclotourisme offre de nouvelles perspectives de développement. Alliant tourisme et cyclisme, 2 activités particulièrement prisées, le tourisme à vélo permet de découvrir autrement les sites et paysages. Afin de faciliter et d'encourager cette pratique, en France et en Europe s'est développé un réseau de voies dites véloroutes ou voies vertes.

Metz Métropole étant traversée par la véloroute « Charles le Téméraire », véritable épine dorsale de structuration touristique et dont l'attractivité ne cesse de croître, la reconduction de ce label et son extension s'inscrivent pleinement dans la vision stratégique de développement touristique de Metz Métropole. Ce label constitue une vitrine significative et permet de s'inscrire dans le réseau de la Fédération française de cyclotourisme (3 100 clubs, 125 000 adhérents et 4 500 randonnées annuelles).

Favoriser l'expansion de cette activité permet de diversifier le panel d'activités proposées aux visiteurs afin de consolider les fréquentations touristiques. Les clientèles étrangères sont de plus en plus mobilisées par le tourisme à vélo et représentent près d'un tiers des clientèles touristiques. Les retombées économiques du tourisme à vélo sur les territoires varient de 17 000 € à 30 000 € par km et par an.